



Comité économique
et social européen



THE AFRICA-EU PARTNERSHIP
LE PARTENARIAT AFRIQUE-UE

RÉSEAU DES ACTEURS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX AFRIQUE-UE

Le 2 mars 2021, Bruxelles (Belgique)

DÉCLARATION FINALE

Les représentants des acteurs économiques et sociaux Afrique-UE

Dans la cadre de la stratégie commune UE-Afrique, le Comité économique et social européen (CESE) organise régulièrement des consultations pour relayer le point de vue de la société civile organisée auprès des partenariats entre l'Union africaine (UA) et l'Union européenne (UE), sous la forme de *réunions du réseau des acteurs économiques et sociaux Afrique-UE*.

Le 2 mars 2021, le CESE a organisé la **septième réunion du réseau des acteurs économiques et sociaux Afrique-UE**, une manifestation virtuelle au cours de laquelle des intervenants ont débattu de l'avenir du partenariat UE-Afrique.

La septième réunion est la première manifestation destinée aux parties prenantes et ouvre la voie au sommet UA-UE. Des personnalités éminentes y ont participé:

Denise A. O. Kodhe, présidente du **Conseil économique, social et culturel de l'Union africaine** (ECOSOCC de l'UA)

Matshidiso Moeti, directrice régionale pour l'Afrique, **Organisation mondiale de la santé** (OMS)

Inma Vazquez, représentante de **Médecins sans Frontières** (MSF) auprès de l'UE et de l'OTAN
Salha Issoufou, **directeur des opérations de MSF** en Afrique occidentale et centrale

Jocelyne Landry Tsonang, représentante du **Réseau africain de l'économie circulaire**

Amadou Sako, conseiller externe pour l'Afrique, **Organisation internationale des employeurs**

Anselme Amoussou, membre du **Conseil économique et social du Bénin**

Anaïs Amazit, de l'**AU-EU Youth Cooperation Hub**

Les participants, accordant une attention particulière à la communication conjointe de la Commission européenne et du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, intitulée «Vers une stratégie globale avec l'Afrique»¹ et publiée en vue du sixième sommet des **chefs** d'État de l'UA et de l'UE qui se tiendra en 2021,

1. Concernant la COVID-19, une nouvelle priorité pour le partenariat

- 1.1 constatent que les cas de COVID-19 sur le continent africain ne représentent que 3,5 % du total mondial alors que le continent compte 16 % de la population mondiale;
- 1.2 soulignent qu'en dépit des 3,9 millions de cas de COVID-19 et des 104 000 décès sur le continent – des pays comme l'Algérie, le Ghana, le Kenya et l'Afrique du Sud ayant été durement touchés –, le nombre de cas et de décès recensés est inférieur aux prévisions initiales de la modélisation;
- 1.3 font observer que la pandémie de COVID-19 a mis en lumière l'état des infrastructures sanitaires, surtout dans les pays les moins bien lotis, où les ressources humaines, l'accès aux approvisionnements essentiels et la capacité de production locale sont limités;
- 1.4 sont impressionnés par la réaction qui s'est rapidement ensuivie grâce aux enseignements tirés des précédentes pandémies (telles qu'Ebola et le choléra), une solide coordination aux échelons continental et sous-régional comprenant le partage transfrontière d'informations et des filtrages aux points d'entrée, des restrictions de mouvements et de rassemblements (notamment la fermeture des frontières et des écoles) et la réorganisation des infrastructures de santé (notamment la télémédecine) qui a contribué à limiter la propagation et la gravité de l'épidémie de COVID-19 dans les pays d'Afrique;
- 1.5 saluent l'approche continentale précoce de l'Union africaine, surtout la stratégie élaborée par les Centres africains de contrôle et de prévention des maladies, l'agence de santé publique de l'Union africaine qui s'emploie à accroître les capacités de diagnostic de la COVID-19;
- 1.6 saluent le rôle de coordination joué par le bureau régional de l'OMS, qui a organisé la première réunion de coordination du partenariat axée sur les principaux domaines d'intervention (tels que la formation de 200 000 travailleurs de la santé). Le bureau régional de l'OMS s'est chargé de soutenir des stratégies nationales et des équipes opérationnelles multisectorielles, de mettre en place un portail d'approvisionnement (qui a facilité la livraison de plus de 3 400 concentrateurs d'oxygène, 70 millions d'équipements de protection individuelle et 14 millions de tests de dépistage aux pays africains), et de contribuer à la campagne mondiale de vaccination et à l'Alliance pour la riposte contre l'infodémie en Afrique (*Africa Infodemic Response Alliance*) qui lutte contre la mésinformation à propos des vaccins;

¹ [JOIN\(2020\) 4 final](#) du 9.3.2020.

- 1.7 reconnaissent que les collectivités locales jouent un rôle essentiel en encourageant les citoyens à respecter les mesures préventives (port du masque, distanciation sociale et lavage des mains) et en fournissant des tests de dépistage aux communautés isolées;
- 1.8 reconnaissent le rôle déterminant des acteurs africains non étatiques, notamment des organisations non gouvernementales (ONG), des organisations de la société civile (OSC) et des partenaires sociaux, pour combler le fossé entre les gouvernements et les citoyens et sensibiliser la population;
- 1.9 reconnaissent que les ONG interviennent dans les domaines de la médecine et de l'aide humanitaire et que le secteur privé joue un rôle important dans la mise en place rapide d'infrastructures destinées par exemple à la réalisation de tests de diagnostic rapide et de dépistage set à des unités de soins intensifs, dans l'amélioration de la gestion et dans la facilitation de l'accès aux fournitures essentielles et aux transports;
- 1.10 soulignent que les OSC ne sont pas les ennemies des gouvernements, mais qu'elles complètent les politiques gouvernementales, comme l'ont démontré les séminaires organisés par l'ECOSOCC de l'UA;
- 1.11 estiment qu'il est essentiel que les décideurs politiques et les gouvernements reconnaissent l'expertise et la contribution des OSC lorsqu'il est question des mesures de précaution en matière de santé et de sécurité, de la sensibilisation à la nécessité des vaccins, de la préparation aux situations d'urgence, du soutien des collectivités et de la mise en œuvre de politiques nationales;
- 1.12 comprennent les défis auxquels sont confrontés les pays africains qui entament actuellement une nouvelle phase avec le déploiement d'une campagne de vaccination massive; soulignent l'importance de garantir un accès équitable et juste aux vaccins et de répondre à des *besoins spécifiques en organisant par exemple des formations* et en installant des infrastructures *frigorifiques* adéquates;
- 1.13 reconnaissent la contribution de l'UE à la lutte contre la pandémie en Afrique par le biais de financements (8 milliards d'EUR depuis le début de la pandémie), les efforts déployés récemment pour assurer l'accès aux vaccins aux pays à bas et moyens revenus grâce au mécanisme pour un accès mondial aux vaccins contre la COVID-19 (mécanisme COVAX), la volonté de la Commission européenne de mettre en place un mécanisme européen de partage de vaccins² et le nouveau partenariat entre les Centres africains de contrôle et de prévention des maladies et le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies;

² [COM\(2021\) 35 final](#) du 19.1.2021.

- 1.14 estiment qu'il est néanmoins essentiel que l'accès mondial aux vaccins contre la COVID-19 (mécanisme COVAX) attribue un nombre équitable de vaccins aux pays africains, à commencer en 2021 par 600 millions de doses sur les 2,1 milliards distribuées dans le monde;
- 1.15 en réponse à la COVID-19, invitent l'UE et l'UA à collaborer, surtout à l'échelon de l'OMC, pour faciliter l'accès à l'ensemble des technologies, équipements de protection, traitements potentiels, diagnostics et autres dispositifs médicaux contre la COVID-19 au moyen d'une dérogation temporaire à certaines obligations liées aux aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) qui permettra de limiter les pénuries;
- 1.16 demandent que l'accent soit mis sur le renforcement des capacités de production nécessaires à l'échelon local en Afrique pour les produits et les technologies de santé essentiels;
- 1.17 attirent l'attention de l'UA et de l'UE sur le fait que l'accès équitable aux vaccins et aux traitements est essentiel pour sauver des vies au sein des groupes les plus vulnérables; il se peut que certaines populations, comme les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et les demandeurs d'asile, ne soient pas couvertes par le mécanisme COVAX;
- 1.18 soulignent que la pandémie de COVID-19 a mis en lumière la nécessité de renforcer les systèmes de santé africains à long terme et invitent les États membres de l'UE à affecter des ressources financières suffisantes aux infrastructures de santé en Afrique au cours de la période 2021-2027;
- 1.19 relèvent que la pandémie de COVID-19 a des conséquences importantes sur le développement économique, qui se traduisent par des faillites et des pertes d'emploi, et qui touchent particulièrement les jeunes Africains, souffrant déjà de l'absence de perspectives;
- 1.20 font observer que la pandémie a des effets dévastateurs sur les moyens de subsistance, surtout sur ceux des personnes les plus vulnérables: les économies africaines subiront leur première récession en 25 ans et les projections montrent que l'Afrique sera la grande région qui connaîtra la croissance la plus lente en 2021;
- 1.21 soulignent que la pandémie de COVID-19 a également des conséquences sur l'éducation, la culture et la santé mentale étant donné que les modèles traditionnels de la société sont entravés par la distanciation sociale et les restrictions à la libre circulation;
- 1.22 sont particulièrement préoccupés par l'augmentation rapportée d'actes de violence à caractère sexiste, même dans les pays où ils sont interdits par la loi, et soulignent l'importance de l'éducation des jeunes filles et de l'émancipation des femmes;

1.23 se référant à la communication conjointe de la Commission européenne et du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité³, invitent les **chefs** d'État participant au sommet UA-UE de 2021 à prévoir un sixième partenariat sur la santé dans le cadre de la «future stratégie globale Afrique-UE» pour renforcer les capacités de fabrication locales de produits et technologies essentiels en matière de santé.

2. **Concernant le pacte vert: dessiner un partenariat pour le développement et la croissance en Afrique**

2.1 renvoient à la décision internationale d'œuvrer en faveur d'un nouveau type de développement associant les pays à bas revenus, sur la base du programme d'action d'Addis-Abeba, du programme des Nations unies à l'horizon 2030 et de l'accord de Paris adopté en 2015;

2.2 déplorent que l'aide officielle au développement ne couvre qu'un tiers des 5 000 milliards de dollars nécessaires chaque année d'après l'OCDE⁴;

2.3 reconnaissent les conditions de concurrence équitables pour les investissements dans le cadre des ODD et la nécessité d'y associer de nouveaux acteurs, en particulier le secteur privé et les entreprises, alors que les investissements étrangers directs font l'objet d'une concurrence acharnée;

2.4 estiment que le forum de haut niveau UE-Afrique sur les investissements⁵, organisé conjointement par la présidence portugaise de l'Union européenne et la Banque européenne d'investissement (BEI), est indispensable pour mobiliser des capitaux privés et publics à l'appui de la transition écologique en Afrique;

2.5 appellent les coorganisateur à inviter des représentants du réseau des acteurs économiques et sociaux Afrique-UE en tant qu'intervenants, afin qu'ils partagent l'expérience de la société civile en matière de création de nouveaux modèles et de stimulation du débat politique; un de ces représentants pourrait être le président du comité de suivi ACP-UE;

2.6 sont bien conscients de l'importance croissante de l'économie circulaire dans les relations entre l'Afrique et l'UE et attirent l'attention sur le réseau africain de l'économie circulaire composé de spécialistes en matière de transition pour les entreprises et de représentants du Nord, Sud, de l'Ouest et de l'Est de l'Afrique;

³ [JOIN\(2020\) 4 final](#) du 9.3.2020.

⁴ [Remarques de la présidence portugaise de l'UE.](#)

⁵ [23 avril 2021.](#)

- 2.7 soulignent les défis auxquels sont confrontées les petites et moyennes entreprises (PME) africaines qui représentent 90 % de toutes les entreprises; elles doivent notamment faire face à des politiques gouvernementales médiocres, à un accès limité aux marchés publics, à la corruption, à des retards de paiements dans les biens et les services, à un approvisionnement limité en matières premières, au changement climatique et à la rareté des ressources;
- 2.8 estiment que les PME sont capables de relever les défis sociétaux tels que les ODD et le changement climatique au moyen de la circularité durable, comme en témoignent de nombreux projets en cours en Afrique, en particulier dans des secteurs tels que l'agriculture, l'énergie, la construction, le transport, l'emballage, la fabrication et le textile;
- 2.9 invitent les dirigeants de l'UA et de l'UE à veiller à ce que le futur partenariat tienne compte de la mise en œuvre de l'économie circulaire en Afrique; il convient surtout de mettre en place un cadre de gouvernance solide, un meilleur financement des PME, le transfert de technologie, un soutien pour les programmes et la recherche universitaires et un solide cadre de coopération mondiale en matière d'exportation des déchets;
- 2.10 réaffirment⁶ qu'il convient d'accorder une attention particulière aux aspirations et aux préoccupations des jeunes dans le cadre des relations Afrique-UE, et insistent sur la nécessité d'une participation active des jeunes aux plateformes dont l'objectif est d'adresser des recommandations aux instances politiques;
- 2.11 soulignent que l'Afrique est le continent qui compte la population la plus jeune et soutiennent les initiatives UA-UE menées par les jeunes – par exemple, le pôle de coopération jeunesse UA-UE (*AU-EU Youth Cooperation Hub*) – dans les domaines de la culture, du sport, de la participation politique, de l'emploi, de la protection environnementale et de la transition écologique, ainsi que de la numérisation;
- 2.12 encouragent les plateformes multipartites et les projets à petite échelle élaborés, pilotés et menés localement par des jeunes, comme les contributions à la «grande muraille verte», l'initiative phare de l'Afrique visant à mettre fin à l'expansion du désert du Sahara⁷;
- 2.13 estiment qu'il convient d'encourager la production et la consommation décentralisées d'énergie renouvelable et durable pour répondre aux défis en matière d'accès à l'énergie, en particulier dans les zones hors réseau;

⁶ [17.7.2018: 5^e réunion du réseau des acteurs économiques et sociaux Afrique-UE.](#)

⁷ Initiative répondant à la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULD) et visant à restaurer 100 millions d'hectares de terres actuellement dégradées.

2.14 soulignent la nécessité d'associer, à tous les échelons, la société civile et les réseaux tels que le réseau des acteurs économiques et sociaux Afrique-UE pour attirer l'attention sur des modèles alternatifs, principalement des petites initiatives technologiques ascendantes dans lesquelles les communautés africaines locales peuvent s'approprier les transitions;

2.15 se référant à la communication conjointe de la Commission européenne et du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité⁸, invitent les **chefs** d'État participant au sommet UA-UE de 2021 à déployer un petit outil d'investissement adapté dans le cadre du partenariat en faveur d'une transition écologique et d'un accès à l'énergie, qui puisse répondre aux besoins en énergies renouvelables des communautés qui ne sont pas connectées aux réseaux nationaux.

3. **Concernant le rôle de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECaf) en matière d'intégration économique en Afrique**

3.1 constatent qu'en 2021, l'Afrique représente 6 % de la surface de la terre et regorge de ressources naturelles nombreuses et variées, mais que le continent représente moins de 5 % du commerce mondial intracontinental;

3.2 soulignent que depuis le sommet Union africaine-Union européenne en novembre 2017, l'UE a soutenu l'architecture, la négociation et la mise en œuvre⁹ de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECaf) et y a contribué financièrement. Il s'agit d'une initiative d'intégration économique et d'un outil de transformation structurelle ambitieux constituant une occasion unique, tant pour l'Afrique que pour l'UE, d'approfondir les relations commerciales, de favoriser les investissements et l'intégration économique et d'accélérer le développement durable;

3.3 rappellent¹⁰ que l'entrée en vigueur, le 29 mai 2019, et le lancement, le 7 juillet 2019, de la zone de libre-échange continentale africaine, qui entend devenir la plus grande zone de libre-échange dans le monde, constituent une étape importante;

3.4 reconnaissent que la ZLECaf pourrait contribuer à réduire la pauvreté de 1 200 millions d'Africains en créant des entreprises et des emplois et en accélérant l'industrialisation et la compétitivité sur un continent confronté à des défis économiques structurels tels que la fragmentation du marché et le manque de compétitivité;

8 [JOIN\(2020\) 4 final](#) du 9.3.2020.

9 [Programme panafricain](#).

10 [17.7.2018](#): 5^e réunion du réseau des acteurs économiques et sociaux Afrique-UE.

- 3.5 s'attendent à des résultats à court terme en ce qui concerne les règles d'origine, les droits de douane, les paiements numériques et l'élimination des obstacles au commerce, qui devraient faire l'objet d'un suivi par un observatoire africain;
- 3.6 reconnaissent l'importance des communautés économiques régionales (CER), qui constituent les piliers de la ZLECAF, et des accords de partenariat économique (APE) stratégiques entre l'UE et l'Afrique, conçus pour contribuer à une croissance économique durable et à la réduction de la pauvreté dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (région ACP);
- 3.7 soulignent¹¹ que les acteurs économiques et sociaux africains et européens devraient systématiquement être consultés et associés dans le cadre des accords de partenariat économique nationaux et régionaux UE-Afrique et à propos des politiques d'investissement afin que l'ensemble de la société civile, dont les acteurs économiques et sociaux, participe activement à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et au réexamen de ces accords dynamiques et en tire réellement profit;
- 3.8 attirent l'attention sur les défis que pose la correction des faiblesses du processus de négociation de la ZLECAF, telles que l'appropriation par les pays, la supervision de la libéralisation et de la dérégulation des droits de douane, l'inclusivité (surtout pour les acteurs économiques et sociaux tels que les syndicats, le secteur privé, les chercheurs et les représentants publics), la cohérence avec les engagements continentaux et les accords régionaux dans le cadre de l'OIT et des accords multilatéraux sur l'environnement (AME), les défis socio-économiques et les questions liées à l'égalité entre les hommes et les femmes et aux droits de l'homme;
- 3.9 pour relever ces défis, recommandent la mise en place d'une vaste campagne de sensibilisation à l'intention des acteurs économiques et sociaux, ainsi que des fonctionnaires, des représentants publics et des représentants des jeunes et des femmes, en vue d'élaborer une feuille de route et un plan d'action communs pour accompagner la phase de mise en œuvre de la ZLECAF;
- 3.10 recommandent de répondre aux préoccupations nationales et régionales par rapport à la ZLECAF en organisant des discussions dans le cadre du dialogue social et de débats publics, ainsi qu'en établissant un cadre multipartite avec un soutien financier pour renforcer les capacités de la société civile;
- 3.11 soulignent que la ZLECAF doit défendre les droits de l'homme et les droits des travailleurs en favorisant l'intégration, en créant un cadre multipartite en matière de mise en œuvre de l'accord et en soutenant la société civile, surtout l'expertise des acteurs économiques et sociaux;

¹¹ [17.7.2018](#): 5^e réunion du réseau des acteurs économiques et sociaux Afrique-UE.

- 3.12 enfin, ayant tiré des leçons des erreurs commises lors de la mise en œuvre des ODD, recommandent la mise en place d'un dialogue multipartite régional pour accompagner la mise en œuvre de la ZLECAF. Ce dialogue devrait faire intervenir différents acteurs, différents horizons et différents pays et groupes de la société civile, en particulier au sein des CER tels que la CEDEAO, la CCE et l'UA, mais également à l'échelon de l'UA-UE pour réunir un groupe d'experts au sein des organisations telles que l'organisation de l'unité syndicale africaine (OUSA) et la CSI-Afrique¹² qui pourraient assurer le suivi de questions qui n'ont pas encore été abordées dans les négociations;
- 3.13 attirent l'attention sur l'espace aérien africain qui constitue un bon exemple des défis auxquels est confronté le continent en matière d'intégration économique d'un secteur en expansion où 75 % du trafic entre l'Afrique et le reste du monde est contrôlé par des entreprises étrangères, avec une demande continentale limitée, peu de ressources financières, des coûts d'exploitation élevés et des infrastructures aéroportuaires médiocres;
- 3.14 sont conscients des résultats mitigés obtenus par l'ouverture du ciel africain et soulignent l'importance du marché unique du transport aérien africain (MUTAA) lancé en 2018 dans le cadre de l'agenda 2063 de l'Union africaine;
- 3.15 mettent en évidence les avantages potentiels du MUTAA pour la croissance, les consommateurs africains, le tourisme, l'emploi direct et indirect, le commerce intracontinental et l'intégration continentale;
- 3.16 demandent davantage de dialogue social dans le cadre de ce processus, surtout en ce qui concerne le programme de l'OIT en faveur du travail décent, qui porte sur les normes et les droits du travail, la création d'emplois et le développement des entreprises, la protection sociale et le dialogue social.

¹² L'organisation régionale africaine de la Confédération syndicale internationale (CSI-Afrique, <http://www.ituc-africa.org/?lang=fr>).